

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Nombre de membres :	18
- en exercice :	18
- présents :	14
- représentés :	0
- ayant pris part à la délibération :	14

Séance du 2 décembre 2024

Délibération n° : DB2-14-2024

OBJET :

CEE : renouvellement des contrats

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 26 novembre 2024.

Présent(s) : BEAUDREY Bruno, BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, CUENOT Joseph, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, PIQUARD Charles SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) : GARNIER Georges, JACQUOT Alain, THIEBAUT Laure et ULMANN Valérie.

Secrétaire de séance : Charles PIQUARD

Le Vice-Président en charge des transitions expose les motifs.

Par délibération D8-2-2023 du 27 février 2023, le comité syndical a validé la candidature du PETR du Doubs central Par Délibération D8-3-2023 du 15 juin 2023, les membres du comité syndical ont délégué au bureau le choix du recours à l'externalisation du dispositif des CEE et a autorisé le Président à engager et signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Par Délibération DB2-7-2024, les membres du bureau avaient accepté de travailler avec le prestataire ODYCEE/ CLIMA'CONSULT en 2024 pour permettre une valorisation en termes de CEE des projets inférieurs à 5 GWhc (ce qui correspondait à l'ensemble des projets recensés sur le Doubs central), cela s'est traduit par l'acceptation des 2 contrats "délégataire" et "mandataire".

Suite à cette décision, les projets ont été pris en charge et suivis de manière professionnelle par le prestataire ODYCEE/ CLIMA'CONSULT, qui s'est également montré très disponible pour accompagner individuellement chaque bénéficiaire sur leurs dossiers. Cette collaboration a permis au prestataire de se faire connaître sur le territoire. Un premier projet a été déposé pour valorisation en octobre 2024 sur la plateforme Emmy, dans des conditions optimales.

Cependant, cette collaboration ayant été établie sur une base expérimentale, les deux contrats actuels arriveront à échéance le 31 décembre 2024. Afin de garantir la poursuite de la valorisation des CEE pour les projets à venir, il est indispensable de reconduire une prestation en 2025, le bureau doit décider s'il renouvelle les 2 contrats "délégataire" et "mandataire" avec le prestataire actuel de valorisation des CEE ODYCEE/ CLIMA'CONSULT actuel Ce dernier s'engage pour un prix de 6,20 € /MWhc prenant en compte l'instruction et le coût des contrôles.

Les nouvelles propositions de contrats pour l'année 2025 transmises par le prestataire ODYCEE sont présentées.

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau

- se prononce favorablement pour renouveler le dispositif existant pour gérer les différents dossiers CEE en 2025 et sur la proposition formulée par le prestataire ODYCEE/CLIMA'CONSULT pour 2025 ;

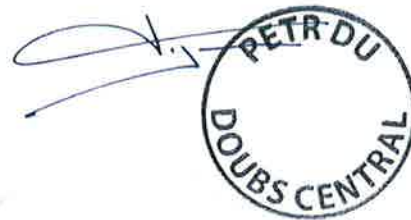
- accepte le renouvellement pour 2025 des contrats « délégataire » et « mandataire » entre le PETR et ODYCEE/CLIMA'CONSULT avec un tarif de GEE de 6,20€/ MWhc et autorise le Président à les signer ainsi que tous autres documents permettant la mise en œuvre du dispositif en faveur des bénéficiaires ;
- autorise le Président à prendre toutes décisions concernant la méthode de valorisation des GEE en fonction du type de dossier afin de pouvoir le valoriser.

VOIX : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Charles PIQUARD
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.